

« Regards croisés pour les Droits de l'enfant »

Quelques pistes pédagogiques

DEUX POSTULATS ESSENTIELS ONT ANIMÉ LE PROJET

Le concept de « Regards croisés »

Ce parti pris de croiser les regards dit notre volonté de créer un hommage, un support incarnant l'esprit de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) :

► Croiser les regards de jeunes en France, en Bulgarie, en Roumanie et en République de Moldavie, mais aussi de croiser les regards entre jeunes partageant les mêmes préoccupations, les mêmes espoirs ici et là bas, croiser les situations et les vies, et montrer l'universalité de l'enfance et aussi des Droits.



► Croiser les droits et les situations locales, nationales pour montrer comme ceux-ci sont indivisibles et comme ceux-ci sont complémentaires, un droit bafoué est c'est une atteinte à l'intérêt supérieur de l'enfant et à l'exercice de ces autres Droits.

► Croiser les témoignages et les expressions des enfants pour créer un dialogue entre eux et un écho avec les jeunes qui verront ce film : un film d'enfants pour les enfants sur leurs droits.

De plus, il casse aussi un cliché que les enfants n'auraient rien à dire ou ne seraient pas à la hauteur de considérations sociales, politiques ou philosophiques !

La participation des enfants et des jeunes au projet

Un film sur les Droits de l'enfant sans donner la main, la parole aux enfants eux-mêmes aurait été quelque part contraire à une des bases de la CIDE : la participation des enfants à la société et à leurs droits.

Ce sont donc eux qui ont choisi les droits qu'ils souhaitaient présenter, décider de leur mise en scène, des synopsis, du ton à adopter.

Cette spontanéité et sincérité d'expression par les jeunes en fait un outil adéquat de sensibilisation pour les jeunes.



→ Aussi dans vos activités pédagogiques autour de ce film, nous vous demandons de respecter comme nous ces engagements : prendre en compte la diversité des « regards », et mettre les enfants, les jeunes au cœur du projet dans une démarche participative !

DEUX DÉMARCHES D'ENTRÉES PÉDAGOGIQUES POSSIBLES AUTOUR DU FILM

Ce film peut être un outil d'éducation à la citoyenneté mondiale articulant les deux temps : comprendre pour agir.

Comprendre : les Droits de l'enfant, qu'est-ce qu'on en sait ?

Utiliser le film comme support de sensibilisation pour découvrir la CIDE, apprendre ses Droits

A partir du film, on peut interroger les enfants, les jeunes sur l'ensemble des Droits abordés dans ce film ? Si vous deviez comme ces jeunes présenter deux, trois Droits au public, lesquels auriez-vous choisis, pourquoi ?

Voici quelques sujets pouvant être abordés :

- ▶ Histoire des Droits de l'enfant : des Droits de l'Homme aux Droits de l'enfant, et naissance de la Convention Internationale des Droits de l'enfant.
- ▶ Structure de la Convention : savoir distinguer les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels
- ▶ La mise en œuvre de la convention : quelle est la différence entre signature et ratification ?
- ▶ Qu'appelle t'on « Etats parties » ?
- ▶ Retenir les dix droits fondamentaux (Cf. liens en fin de fiche)
- ▶ Le suivi de l'application de la CIDE : les instruments de surveillance internationaux et nationaux : le Comité des Droits de l'enfant, la défenseure des enfants, les Jeunes Ambassadeurs du Défenseur des droits auprès des Enfants (JADE).



Le film, dans sa dimension « Regards croisés », permet aussi d'aborder les préoccupations et les droits « maltraités » dans leurs contextes locaux, nationaux, ils peuvent ensuite être prolongés en classe par des recherches sur la situation des enfants dans ces pays, en France, Roumanie, Bulgarie, République de Moldavie et dans d'autres pays du monde, ou sur l'étude du respect d'un Droit en particulier avec une vision globale.

Faire connaître leurs Droits aux enfants, découvrir la réalité d'autres enfants dans le monde, d'autres situations... et permettre aux enfants/jeunes de mieux comprendre le monde qui les entoure est aussi une nécessité, prônée par la CIDE : permettre aux enfants de développer leur esprit critique, en étant acteurs, et associés aux décisions qui les concernent, les accompagner pour être plus libres et bien grandir.

Agir : les Droits de l'enfant, qu'est-ce qu'on en fait ?

Utiliser le film comme tremplin d'actions

Ce support peut aussi permettre de faire prendre conscience aux enfants/jeunes qu'ils sont acteurs de leurs droits et qu'ils peuvent agir dans de nombreux domaines (citoyenneté active).

Il est important que les enfants/les jeunes connaissent leurs droits et certains articles de la CIDE (Cf. point 1), mais il est également important qu'ils sachent comment elle s'applique et fonctionne.

NB : la CIDE a été adoptée mais également ratifiée (les états se sont engagés à intégrer les articles dans leur législation nationale et à les faire respecter) par 193 Etats (à l'exception de la Somalie et des Etats Unis).

Se mobiliser pour « Ses Droits », ça peut être :

- ▶ S'exprimer, à l'instar des jeunes du film, sur Ses droits, ses préoccupations locales...
- ▶ Sensibiliser les Autres aux Droits des Enfants
- ▶ Revendiquer



Aussi, selon les sensibilités des enfants, du groupe de jeunes, le projet pédagogique de la structure d'accueil (projet d'établissement, projet du centre de loisirs...), l'actualité... approfondissez quelques droits ou quelques enjeux qui rassembleront les attentes des enfants : la situation des filles et des exclus de l'éducation, les enfants des rues ici et de par le monde, l'exploitation économique des enfants... etc.

Vous pouvez échanger vos travaux sur les Droits des enfants avec un autre pays du monde (en vous appuyant sur la coopération décentralisée, les conseils régionaux, généraux, les jumelages...).



Vous pouvez :

- ▶ Réaliser des exposés ou expositions pour sensibiliser d'autres personnes autour de vous
- ▶ Réaliser une enquête sur le respect ou non de ce droit à un niveau local
- ▶ Rédiger une convention pour les enfants de la ville, du quartier, de la structure éducative...
- ▶ Mettre en parallèle les grands articles de la CIDE et le règlement intérieur de l'école/du centre de loisirs/ du club sportif : comment s'appliquent-ils ou sont-ils promus ?
- ▶ Interpeller ensemble vos élus locaux sur ce qu'ils font pour promouvoir la CIDE à leur échelle ? (et si vous leur suggérez de créer un conseil municipal de jeunes ? Quelles initiatives citoyennes existent dans votre ville ?)
- ▶ Créer un journal citoyen
- ▶ Utiliser le théâtre forum pour illustrer certains droits, en parler, en débattre...
- ▶ A l'instar des « regards croisés » du film, développer un projet artistique : autour du théâtre, de créations de saynètes, de dessins, photos, sculptures, écriture de contes...

→ Dans tous les cas, les projets à démarche participative ou les projets autogérés par les jeunes s'inscrivent naturellement dans une démarche citoyenne et dans le respect et la mise en application de la CIDE.

En quelques mots...

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant

La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) est un instrument juridique qui énonce les Droits fondamentaux des enfants et les obligations des Etats pour les appliquer.

Il s'agit d'une législation internationale ratifiée par quasi tous les Etats du monde, qui concerne chaque enfant, qu'elle définit, dans son article 1^{er}, comme « toute personne entre 0 et 18 ans ».

Elle vise à la construction d'une société juste et pacifiée dans laquelle les enfants pourront s'épanouir au mieux.

Adoptée le 20 novembre 1989 à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations unies, elle reste à ce jour le traité international le plus largement et le plus rapidement adopté par les Etats.

Elle a été ratifiée par 193 pays qui veulent s'engager dans le respect des droits de l'enfant. C'est le premier texte qui pose une nouvelle conception de l'enfant en lui reconnaissant des droits spécifiques : il est sujet de droits.

Elle complète ainsi la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée en décembre 1948. En tant que texte consensuel élaboré pendant 10 ans et prenant en compte la diversité culturelle à travers le monde, elle a une vocation universelle. Elle sert ainsi de cadre de référence morale et juridique commun pour mettre en place des actions en faveur des enfants.

Composé de 54 articles, ce texte repose sur 4 valeurs fondamentales :

- la non-discrimination
- l'intérêt supérieur de l'enfant
- la survie et le développement
- la participation des enfants

L'engagement des États parties vis-à-vis de la Convention relative aux droits de l'enfant n'est pas sans conséquence : il doit être suivi d'effets.

La CIDE s'est dotée pour cela d'un organe de contrôle : le Comité des Droits de l'Enfant des Nations unies, créé le 27 février 1991. Ce Comité se compose de 18 experts indépendants, élus par les États parties. Le Comité examine les progrès accomplis dans l'exécution des obligations contractées par les États parties.

Il ne s'agit pas de condamner un État défaillant mais de l'accompagner dans une évolution de ses lois internes et de ses pratiques pour tendre à respecter totalement les engagements souscrits.

Les États ont l'obligation de fournir au Comité des Droits de l'Enfant un rapport initial sur la situation des droits des enfants sur leur territoire dans les deux années suivant leur adhésion à la Convention.

Ils doivent ensuite présenter au Comité des rapports périodiques (tous les 5 ans) sur l'évolution de la situation des droits des enfants et les efforts de mise en œuvre de la Convention dans leur législation. En vertu de l'article 45 (a) de la Convention, le Comité des droits de l'enfant peut inviter des agences spécialisées, comme l'UNICEF, et des ONG à donner des avis spécialisés sur l'application de la Convention à travers l'élaboration d'un rapport périodique alternatif à celui de l'Etat.

Ces organisations sont invitées à formuler leurs observations sur « l'état » du droit et sa mise en œuvre là où elles estiment que le rapport n'est pas suffisamment complet. Elles peuvent également soulever des questions sensibles lorsqu'elles considèrent que l'information officielle est incorrecte et/ou partielle.

Contrairement à une Déclaration qui n'a aucun caractère contraignant pour les États qui y adhèrent, une Convention engage les États signataires à mettre en œuvre ce qu'elle promet : en ratifiant la Convention internationale des droits de l'enfant le 2 juillet 1990, l'État français a ainsi placé ce texte en amont de la Constitution.

Malgré cet ancrage juridique, les Droits de l'Enfant continuent d'être violés massivement. Les enfants qui représentent plus de la moitié de la population des pays en développement sont aussi de par le monde, les premières victimes de la pauvreté.

La France n'est pas en reste, le dernier rapport alternatif de DEI-France pointait, entre autres sujets de préoccupation :

- ▶ les violations de droits dont sont victimes une partie des enfants étrangers - mineurs isolés ou enfants de parents en situation irrégulière
- ▶ la dégradation de la prise en charge des enfants engagés dans la délinquance, et sur un plan plus global
- ▶ les 2 millions d'enfants vivant sous le seuil de pauvreté ou les inégalités croissantes en matière d'éducation, en particulier scolaire, selon l'origine sociale.

Références

France

Le projet de loi relatif au Défenseur des droits présenté par le Gouvernement en septembre 2009 a été voté par le Parlement le 15 mars 2011 : le Défenseur des droits reprend les missions du Défenseur des enfants. <http://www.defenseurdesdroits.fr/connaitre-son-action/la-defense-des-droits-de-lenfant>

Le site de la Défenseure des Droits, toujours disponible, recense de nombreuses ressources utiles pour défendre ses Droits. Notamment [le kit collégien «des droits de l'enfant»](#) permet de réaliser un travail approfondi sur la CIDE, validé par le ministère de l'Education nationale. http://www.defenseurdesenfants.fr/accueil_old.php

Le rapport alternatif pour les Droits de l'enfant réalisé en 2009 par DEI-France
http://www.dei-france.org/rapports/2008/RA_DEI_PBL.pdf

Le Cahier de doléances des Etats GénérEux pour l'Enfance

<https://docs.google.com/file/d/0Bxw5cCck6v7jYjY3ZDgxMDctOTEwNy00MjRRLTljZWYtM2Y2ZWl1xNjU0MjUz/edit?hl=fr&pli=1>

International

UNICEF, le rapport annuel sur la situation des enfants dans le monde
<http://www.unicef.org/french/sowc/>

Défense des enfants international (DEI) :

L'association Défense des Enfants International - France représente la branche française de l'ONG internationale DCI-DNI-DEI, créée en 1979 avec pour objectif principal de participer activement à la rédaction du projet de la Convention Internationale sur les Droits de l'Enfant (CIDE). DEI rassemble plus d'une cinquantaine de sections nationales dans le monde.

DEI - France, constituée en 1998, a pour objectif de veiller à l'application de la CIDE en France et part la France. <http://www.dei-france.net/>

Eurochild est un réseau international d'organisations travaillant en et à travers l'Europe pour améliorer la qualité de vie des enfants et des jeunes. Les principes de la Convention des Nations unies sur les Droits de l'Enfant sous-tendent le travail de ce réseau. Sur leur site, vous trouverez notamment des publications thématiques sur les Droits des enfants, des études, des documents politiques...

<http://www.eurochild.org/>

Liens pédagogiques

Le site Droits de l'enfant de Jean-Charles Champagnat : un site conçu avant tout pour les enfants, pour s'informer, comprendre et agir <http://www.droitsenfant.com/index.htm>

Et son blog sur l'actualité internationale des droits de l'enfant

<http://actu-droitsenfant.over-blog.com/>

Solidarité Laïque - Dossier pédagogique 20/20 sur les Droits de l'enfant en partenariat avec l'UNICEF pour le projet Portraits/ Autoportraits de Gilles Porte. Avec des fiches d'activités pour les enfants : le droit à l'identité, éducation, égalité, protection, santé, loisirs

http://www.solidarite-laique.asso.fr/ewb_pages/d/dossier_pedagogique_20-20_droits_enfant.php

Céméa - « Droits partagés » un portail Internet de ressources pédagogiques : Des Droits de l'Homme aux Droits de l'enfant <http://www.droitspartages.net>

« **AGIS POUR TES DROITS** » est le titre du projet national de promotion des droits des enfants développé par les Francas ; le concours d'affiches international en constitue l'élément le plus connu. Ce projet se réalise maintenant dans chaque département français mais aussi dans une trentaine de pays partenaires.

<http://www.francas.asso.fr>